

Paris, le 26 avril 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir intégré dans votre dossier une ou plusieurs actions du compartiment **Amundi US Treasury 7-10**.

Votre compartiment sera absorbé le 2 juin 2023 par le compartiment Lyxor US Treasury 7-10Y (DR) UCITS ETF, un compartiment de la SICAV Multi Units Luxembourg. Concrètement, cela signifie que vous détiendrez désormais des actions du compartiment **Lyxor US Treasury 7-10Y (DR) UCITS ETF** en remplacement de vos actions du compartiment Amundi US Treasury 7-10.

Outre la fusion, veuillez noter que le compartiment Lyxor US Treasury 7-10Y (DR) UCITS ETF change de nom et **devient Amundi US Treasury Bond 7-10Y**.

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « Avis aux actionnaires : Amundi US Treasury 7-10 ». Cet avis, approuvé par la CSSF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou par e-mail à info@amundi.com.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Arnaud Llinas

Administrateur – ETF, Indexing & Smart Beta

Amundi Index Solutions
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B206810

Luxembourg, le 26 avril 2023

AVIS AUX ACTIONNAIRES : Amundi US Treasury 7-10

Fusion de

« Amundi US Treasury 7-10 » (le « Compartiment absorbé ») et « Lyxor US Treasury 7-10Y (DR) UCITS ETF » (le « Compartiment absorbant »)

Contenu du présent avis :

- **Lettre explicative** de la fusion
 - **Annexe I** : Principales différences et similitudes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant
 - **Annexe II** : Comparaison des caractéristiques de la/des catégorie(s) d'actions absorbée(s) du Compartiment absorbé et de la/des catégorie(s) d'actions absorbante(s) correspondante(s) du Compartiment absorbant
 - **Annexe III** : Calendrier de la fusion
-

Cher/Chère Actionnaire,

Dans le cadre de l'examen continu de la compétitivité de la gamme de produits et de l'évaluation de l'intérêt du client, il a été décidé de procéder à la fusion entre :

- (1) **Amundi US Treasury 7-10**, un compartiment d'Amundi Index Solutions, dans lequel vous détenez des actions (le « **Compartiment absorbé** ») ;

et

- (2) **Lyxor US Treasury 7-10Y (DR) UCITS ETF**, un compartiment de Multi Units Luxembourg, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B115129 (le « **Compartiment absorbant** ») ;

(la « **Fusion** »).

Cet avis est émis et vous est envoyé afin de vous fournir des informations appropriées et précises concernant cette Fusion, ainsi que pour vous permettre de porter un jugement éclairé sur l'impact que peut avoir la Fusion sur votre investissement.

Veuillez noter que la Fusion sera traitée automatiquement à la date indiquée à l'Annexe III (la « **Date d'effet de la Fusion** »). Elle n'est pas soumise à votre approbation, vote ou consentement préalable.

Si vous ne souhaitez toutefois pas participer à la Fusion, vous pouvez demander le rachat ou la conversion de vos actions du Compartiment absorbé, conformément au paragraphe C. du présent avis. Dans le cas contraire, vos actions du Compartiment absorbé seront automatiquement converties en actions du Compartiment absorbant dont vous deviendrez actionnaire à compter de la Date d'effet de la Fusion, conformément aux conditions générales du présent avis.

Veuillez prendre le temps de lire les informations importantes ci-dessous. Pour toute question concernant cet avis ou la Fusion, veuillez contacter votre conseiller financier. Vous pouvez également vous adresser à la société de gestion par courrier à :

Amundi Luxembourg S.A.
5, Allée Scheffer,
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

A. Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant et impact sur les actionnaires

Considérations préliminaires sur les modifications du Compartiment absorbant à compter de la Date d'effet du Changement de nom (définie ci-dessous) :

Le Changement de nom suivant s'appliquera au Compartiment absorbant (ce changement est le « **Changement de nom** »), à la date indiquée à l'Annexe III (la « **Date de changement de nom** »). Les principales modifications applicables du Compartiment absorbant en conséquence sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Avant la Date de Changement de nom	Après la Date de Changement de nom
Nom du Compartiment absorbant	Lyxor US Treasury 7-10Y (DR) UCITS ETF	Amundi US Treasury Bond 7-10Y
Nom des Catégories d'actions du Compartiment absorbant	Acc Dist Monthly Hedged to EUR – Acc Monthly Hedged to EUR – Dist Monthly Hedged to GBP – Acc Monthly Hedged to GBP – Dist Monthly Hedged to CHF – Acc Monthly Hedged to CHF – Dist Monthly Hedged to MXN - Acc Monthly Hedged to MXN - Dist Monthly Hedged to HKD - Acc Monthly Hedged to HKD - Dist	UCITS ETF Acc UCITS ETF Dist UCITS ETF EUR Hedged Acc UCITS ETF EUR Hedged Dist UCITS ETF GBP Hedged Acc UCITS ETF GBP Hedged Dist UCITS ETF CHF Hedged Acc UCITS ETF CHF Hedged Dist UCITS ETF MXN Hedged Acc UCITS ETF MXN Hedged Dist UCITS ETF HKD Hedged Acc UCITS ETF HKD Hedged Dist

Le présent avis a été préparé sur la base des caractéristiques révisées du Compartiment absorbant.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant sont tous deux des compartiments d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) luxembourgeois qui existent sous la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable. Par conséquent, les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant devraient généralement bénéficier d'une protection des investisseurs et de droits des actionnaires similaires.

Comme indiqué plus en détail à l'Annexe I, le Compartiment absorbant et le Compartiment absorbé partagent des caractéristiques clés similaires, notamment la classe d'actifs cible, l'exposition géographique et le processus de gestion, mais diffèrent à certains égards, notamment en termes de prestataires de services et d'indices suivis. Concernant ce dernier point, bien qu'ils ne suivent pas la performance du même indice, le Compartiment absorbant et le Compartiment absorbé suivent un indice obligataire qui vise à être représentatif des titres libellés en USD émis par le Trésor américain et dont l'échéance est comprise entre 7 et 10 ans.

Les actionnaires du Compartiment absorbé devraient bénéficier de l'augmentation de la capacité d'investissement du Compartiment absorbant et des économies d'échelle que cette Fusion devrait permettre de réaliser, tout en s'exposant à la ou aux mêmes classes d'actifs cibles.

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant (À compter de la Date de Changement de nom)
Indice	iBoxx USD Treasuries 7-10Y Total Return Index	Bloomberg U.S. Treasury : 7-10 Year TR Index

Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du compartiment est de reproduire la performance du Markit iBoxx \$ Treasuries 7-10Y Index (l'« Indice ») et de minimiser l'erreur de suivi entre la valeur liquidative du compartiment et la performance de l'Indice. Dans des conditions normales de marché, il est prévu que le compartiment reproduise la performance de l'Indice avec une erreur de suivi pouvant aller jusqu'à 1 %.	L'objectif d'investissement du compartiment est de refléter la performance du Bloomberg Barclays US Treasury 7-10 Year Index (ci-après l'« Indice de référence ») libellée en USD et représentative des « Obligations du Trésor » des États-Unis, avec une échéance résiduelle allant de 7 à 10 ans (exclus), tout en minimisant la volatilité de la différence entre le rendement du Compartiment et le rendement de l'Indice de référence (l'« Erreur de suivi »). Dans des circonstances de marché normales, le niveau attendu d'erreur de suivi va jusqu'à 0,10 %.
Politique d'investissement	Réplication directe comme décrit plus en détail dans le prospectus du Compartiment absorbé. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'Annexe I.	Réplication directe comme décrit plus en détail dans le prospectus du Compartiment absorbant. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'Annexe I.

L'Annexe I au présent avis fournit des informations complémentaires sur les principales similitudes et différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant. Les Actionnaires sont également invités à lire attentivement la description du Compartiment absorbant dans son prospectus et dans le document d'information clé (DIC), qui seront disponibles sur le site Internet suivant : www.amundi-etf.com.

La Fusion du Compartiment absorbé au sein du Compartiment absorbant peut avoir des conséquences fiscales pour certains actionnaires. Nous invitons les Actionnaires à consulter leurs conseillers professionnels quant aux conséquences de cette Fusion sur leur situation fiscale personnelle.

B. Rééquilibrage du portefeuille

Avant la Date d'effet de la Fusion, le portefeuille du Compartiment absorbé sera rééquilibré afin d'être adapté au portefeuille du Compartiment absorbant en vue de la Fusion, de façon à ce qu'aucun rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbant ne soit requis avant ou après la Fusion. Le Compartiment absorbé supportera tous les coûts de transaction associés à cette opération au fur et à mesure qu'ils sont dus. Les actionnaires qui restent dans le Compartiment absorbé pendant cette période seront donc soumis à ces frais.

Cette opération aura lieu avant la Date d'effet de la Fusion pendant la période de gel du Compartiment absorbé, comme indiqué à l'Annexe III, en fonction des conditions du marché et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Pendant cette brève période précédant la Fusion, le Compartiment absorbé peut ne pas être en mesure de respecter ses limites d'investissement ainsi que son objectif d'investissement. Par conséquent, il existe un risque que la performance du Compartiment absorbé s'écarte de sa performance prévue pendant une courte durée avant la Date d'effet de la Fusion.

C. Modalités de la Fusion

À la Date d'effet de la Fusion, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant et les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions du Compartiment absorbé conformément au présent paragraphe C. recevront automatiquement des actions nominatives de la catégorie d'actions pertinente du

Compartiment absorbant et, le cas échéant, un paiement résiduel en numéraire. À compter de cette date, ces actionnaires acquerront des droits en tant qu'actionnaires du Compartiment absorbant et participeront donc à toute augmentation ou diminution de la valeur liquidative du Compartiment absorbant.

Le rapport d'échange de la Fusion sera calculé à la Date d'effet de la Fusion en divisant la valeur liquidative par action de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbé à la Dernière date d'évaluation (telle que définie à l'Annexe III) par la valeur liquidative par action des actions de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbant. Si la catégorie d'actions du Compartiment absorbé et la catégorie d'actions du Compartiment absorbant sont libellées dans des devises différentes, le taux de change entre ces devises de référence sera celui de la Date de la dernière évaluation.

Les catégories d'actions du Compartiment absorbant seront spécifiquement activées pour effectuer l'échange avec les catégories d'actions correspondantes du Compartiment absorbé. Pour chaque action de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbé détenue, les actionnaires recevront une action de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant.

Tout revenu couru du Compartiment absorbé sera inclus dans la valeur liquidative finale du Compartiment absorbé et comptabilisé dans la valeur liquidative de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant après la Date d'effet de la Fusion.

L'Annexe II au présent avis fournit une comparaison détaillée des caractéristiques de la catégorie d'actions du Compartiment absorbé et de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbant, que les actionnaires sont invités à lire attentivement.

Le coût de la Fusion sera entièrement supporté par la société de gestion du Compartiment absorbant.

Afin d'optimiser la mise en œuvre opérationnelle de la Fusion, aucun ordre de souscription, de conversion et/ou de rachat portant sur des actions du Compartiment absorbé sur le marché primaire ne sera accepté après la « Date limite » (telle que définie à l'Annexe III). Les ordres reçus sur le marché primaire après la Date limite seront rejetés.

De plus, toute demande de souscription, de conversion ou de rachat sur le marché primaire reçue par l'OPCVM absorbant, la société de gestion de l'OPCVM absorbant, l'Agent distributeur, l'Agent payeur ou l'Agent d'information avant l'heure limite applicable à la Date d'effet de la Fusion sera traitée le premier Jour ouvrable suivant.

Les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les modalités de cette Fusion ont le droit de faire racheter ou de convertir leurs actions à tout moment sans frais (hors commissions de rachat facturées par le Compartiment absorbé pour couvrir les commissions de désinvestissement et hors commissions acquises par le Compartiment absorbé afin d'éviter la dilution de l'investissement des actionnaires) à compter de la date du présent avis, jusqu'à la « **Date limite** » fixée en Annexe III.

Toutefois, la passation d'un ordre sur le marché secondaire entraînera des coûts qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment absorbé. Veuillez noter que les actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au Compartiment absorbé. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le marché secondaire peuvent encourir des commissions d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment absorbé. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

Un tel rachat serait soumis aux règles ordinaires d'imposition applicables aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

La Fusion s'appliquera à tous les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas exercé leur droit de demande de rachat ou de conversion de leurs actions dans le délai indiqué précédemment. Le Compartiment absorbé cessera d'exister à la Date d'effet de la Fusion et ses actions seront annulées.

D. Documentation

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des Actionnaires au siège social du Compartiment absorbé pendant les heures de bureau normales :

- les modalités de la Fusion ;
 - le dernier prospectus et DIC du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant ;
 - une copie du rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises ;
 - une copie de la déclaration relative à la Fusion émise par le dépositaire de chacun des Compartiments absorbé et absorbant.
-

ANNEXE I

Principales différences et similitudes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant

Le tableau suivant dresse les caractéristiques et différences principales qui existent entre les Compartiments absorbé et absorbant. L'Annexe II fournit une comparaison des caractéristiques de la ou des catégories d'actions absorbées du Compartiment absorbé et de la ou des catégories d'actions absorbantes correspondantes du Compartiment absorbant.

Sauf indication contraire, les termes utilisés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus de l'OPCVM d'origine ou de l'OPCVM absorbant.

Les informations dans les deux colonnes sont les mêmes pour les deux compartiments.

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Dénomination du Compartiment	Amundi US Treasury 7-10	Amundi US Treasury Bond 7-10Y
Dénomination et forme juridique de l'OPCVM	Amundi Index Solutions Société d'investissement à capital variable	Multi Units Luxembourg Société d'investissement à capital variable
Société de Gestion	Amundi Luxembourg S.A.	Amundi Asset Management S.A.S.
Gestionnaire de placements	Amundi Asset Management S.A.S.	
Devise de référence du Compartiment	USD	
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du compartiment est de reproduire la performance du Markit iBoxx \$ Treasuries 7-10Y Index (l'« Indice ») et de minimiser l'erreur de suivi entre la valeur liquidative du compartiment et la performance de l'Indice. Dans des conditions normales de marché, il est prévu que le compartiment reproduise la performance de l'Indice avec une erreur de suivi pouvant aller jusqu'à 1 %.	L'objectif d'investissement du compartiment est de refléter la performance du Bloomberg Barclays US Treasury 7-10 Year Index (ci-après l'« Indice de référence ») libellée en USD et représentative des « Obligations du Trésor » des États-Unis, avec une échéance résiduelle allant de 7 à 10 ans (exclus), tout en minimisant la volatilité de la différence entre le rendement du Compartiment et le rendement de l'Indice de référence (l'« Erreur de suivi »). Le niveau prévu de l'erreur de suivi dans des conditions de marché normales devrait atteindre 0,10 %.

Processus de gestion	L'exposition à l'Indice sera obtenue par le biais d'une Réplication directe, principalement en procédant à des investissements directs dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs éligibles représentatifs des composantes de l'Indice dans des proportions extrêmement proches de leur proportion au sein de l'indice. Le Gestionnaire de placements pourra utiliser des instruments dérivés afin de gérer les entrées et sorties de capitaux et si cela permet une meilleure exposition à une composante de l'Indice. Afin de générer un revenu supplémentaire pour compenser ses coûts, le Compartiment peut également conclure des opérations de prêt de titres.	Le Fonds vise à atteindre son objectif par le biais d'une réplication directe, en investissant principalement dans les titres composant l'Indice de référence. Pour optimiser la réplication de l'Indice de référence, le Fonds peut utiliser une stratégie de réplication de l'échantillonnage. Le recours potentiel à cette technique est publié sur le site Internet d'Amundi : www.amundiETF.com.
Indice de référence	Indice Markit iBoxx \$ Treasuries 7-10Y Index	Bloomberg U.S. Treasury : 7-10 Year TR Index
Description de l'Indice	L'Indice est un indice obligataire représentatif des titres libellés en USD émis par le Trésor américain et dont l'échéance est comprise entre 7 et 10 ans. Vous trouverez de plus amples informations sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement dans le prospectus et sur le site : markit.com. La valeur de l'Indice est disponible sur Bloomberg (ITRR7T10). L'Indice est un Indice de rendement total : les coupons payés par les composantes indicielles sont inclus dans le rendement de l'indice.	L'Indice de référence offre une exposition aux bons du Trésor américain à taux fixe dont les échéances résiduelles sont comprises entre 7 et 10 ans (non inclus). Vous trouverez de plus amples informations sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement dans le prospectus et sur le site : bloomberg.com/indices. La valeur de l'Indice est disponible sur Bloomberg (LT09TRUU). L'Indice est un Indice de rendement total : les coupons payés par les composantes indicielles sont inclus dans le rendement de l'indice.
Administrateur de l'indice	Markit	Bloomberg
Classification SFDR	Article 6	
Profil de l'investisseur type	Le Compartiment est disponible pour tous les investisseurs. Les investisseurs de ce Compartiment cherchent une exposition à la performance des principaux segments du marché obligataire à long terme libellés en USD, et en particulier du marché des bons du Trésor américain.	
Profil de risque	Parmi les différents risques décrits dans le prospectus, le Compartiment est plus particulièrement exposé aux risques suivants : Risque des conditions de marché ordinaires : Crédit, Produits dérivés, risque de Couverture (catégorie d'actions couvertes),	Parmi les différents risques décrits dans le prospectus, le Compartiment est plus particulièrement exposé aux risques suivants : Risque de taux d'intérêt, Risque de crédit, Capital à risque, Risques liés aux techniques d'échantillonnage et d'optimisation, Risque de liquidité du

	Réplication de l'Indice, Taux d'intérêt, Fonds d'investissement, Gestion, Marché, Réplication de l'indice d'échantillonnage, Durabilité, Utilisation de techniques et d'instruments - Risques dans des conditions de marché inhabituelles : Contrepartie, Liquidité, Pratiques opérationnelles standard, Défaut	Compartiment, Risque de liquidité sur le Marché secondaire, Risque que l'objectif d'investissement du Compartiment ne soit que partiellement atteint, Risque d'utilisation d'instruments financiers dérivés, Risque de contrepartie, Risque de gestion de la garantie, Risque de change, Risque de couverture de change de la Catégorie, Risques de durabilité
Méthode de gestion des risques	Engagement	
ISR	4	
Date limite et Jours de transaction	Les demandes reçues et acceptées jusqu'à 15 h 30 HNEC un Jour ouvrable seront habituellement traitées à la valeur liquidative du premier jour ouvrable (y compris le jour ouvrable durant lequel les demandes pertinentes sont reçues) qui est également un jour ouvrable bancaire complet sur le marché américain.	Les demandes reçues et acceptées jusqu'à 17 h 00 HNEC un Jour ouvrable seront habituellement traitées à la valeur liquidative du premier jour ouvrable (y compris le jour ouvrable durant lequel les demandes pertinentes sont reçues) qui est également un jour où l'Indice est publié et investissable.
Commissions de rachat/souscription	Jusqu'à 3 % (rachat et souscription). Les commissions de rachat/souscription ne s'appliqueront que lorsque les actions sont souscrites ou rachetées directement auprès du Compartiment et ne s'appliqueront pas lorsque les investisseurs achèteront ou vendront ces actions en bourse. Les investisseurs qui négocient en bourse paieront des commissions prélevées par leurs intermédiaires. Ces commissions peuvent être obtenues auprès des intermédiaires.	Marché primaire : Les Participants autorisés traitant directement avec le Compartiment absorbé paieront les coûts de transaction liés au marché primaire. Marché secondaire : comme le Compartiment absorbé est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction dans le cadre de leurs opérations sur la ou les bourses. Ces commissions de courtage et/ou de transaction ne sont pas prélevées par le Compartiment absorbé ou la Société de Gestion (ou payables à ceux-ci), mais payables à l'intermédiaire de l'investisseur lui-même. En outre, les investisseurs peuvent également supporter les coûts des écarts « acheteur-vendeur », c'est-à-dire la différence entre les prix auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.
PEA	Non éligible	
Fiscalité allemande	Conformément à la Loi en matière de fiscalité des investissements, il n'y a pas d'investissement minimum dans des participations en actions. Le fonds est classé comme un « autre fonds » aux fins de l'exonération fiscale.	

Exercice et rapport	Du 1er octobre au 30 septembre	Du 1er janvier au 31 décembre
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative	
Dépositaire	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg	Société Générale Luxembourg S.A.
Agent Administratif	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg	Société Générale Luxembourg S.A.
Agent de registre et de transfert et Agent payeur	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg	Société Générale Luxembourg S.A.

ANNEXE II

Comparaison des caractéristiques de la ou des Catégories d'actions absorbées du Compartiment absorbé et de la ou des Catégories d'actions correspondantes du Compartiment absorbant

Compartiment absorbé								Compartiment absorbant						
Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Politique de distribution	Couvert ?	Commission de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation*	Commission de gestion (max.)*	Commission d'administration (max.)*	Catégories d'actions	ISIN	Devise	Politique de distribution	Couvert ?	Commission de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation**	Total des commissions**
Amundi US Treasury 7-10 UCITS ETF DR - USD (C)	LU1681040652	USD	Capitalisation	Non	0,14 %	0,07 %	0,07 %	Amundi US Treasury Bond 7-10Y UCITS ETF Acc	LU1407887915	USD	Capitalisation	Non	0,07 %	Jusqu'à 0,07 %
Amundi US Treasury 7-10 UCITS ETF DR - HEDGED EUR (C)	LU2153616169	EUR	Capitalisation	Oui	0,14 %	0,07 %	0,07 %	Amundi US Treasury Bond 7-10Y UCITS ETF EUR Hedged Acc	LU1407888137	EUR	Capitalisation	Oui	0,20 %	Jusqu'à 0,20 %

*Les commissions de gestion et autres frais administratifs ou opérationnels sont la somme des Commissions de gestion (max.) et des Commissions d'administration (max.). Ce sont ceux de la fin du dernier exercice financier (tel que décrit à l'Annexe I) ou, pour les nouvelles catégories d'actions, ils sont estimés sur la base du total des frais prévu

** Le Total des commissions comprend les Commissions de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation du Compartiment concerné indiqués dans le tableau. Ce sont ceux de la fin du dernier exercice financier (tel que décrit à l'Annexe I) ou, pour les nouvelles catégories d'actions, ils sont estimés sur la base du total des frais prévu.

ANNEXE III
Calendrier de la Fusion

Événement	Date
Début de la Période de Rachat/Conversion	26 avril 2023
Date limite	26 mai 2023 à 15 h 30 HNEC
Période de blocage du Compartiment absorbé	Du 26 mai 2023 à 15 h 30 HNEC au 1er juin 2023
Dernière Date d'évaluation	1 juin 2023
Date de changement de nom (Compartiment absorbant)	2 juin 2023
Date d'effet de la Fusion	2 juin 2023*

* ou toute heure et date ultérieures qui peuvent être déterminées par le conseil d'administration du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant et notifiées par écrit aux actionnaires. Si les conseils d'administration approuvent une Date d'effet de la Fusion ultérieure, ils pourront également apporter les ajustements consécutifs aux autres éléments de cet horaire qu'ils jugent appropriés.